



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de convalescence et de cure

Question écrite n° 585

Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur la situation du V 120, centre de long séjour du centre de rééducation de la Tour-de-Gassies appartenant à la caisse régionale d'assurance maladie d'Aquitaine. En effet, ce centre de long séjour achevé en 1983, équipé de locaux et de matériel ultra-modernes, était destiné à accueillir de jour et de nuit des personnes âgées, non valides, nécessitant des soins et de la rééducation. Or, en 1984 seuls 40 lits ont pu être ouverts faute d'effectifs suffisants de personnel. Puis en 1985 ouverture de 40 lits supplémentaires avec quelques effectifs supplémentaires. Depuis plus rien, le centre fonctionne avec 80 lits au lieu des 120 prévus, alors que la demande est insatisfaite dans ce département et que l'investissement réalisé et payé par les contribuables est inutilisé. Par ailleurs, pour fonctionner avec ces 80 lits la dotation en personnel prévue n'a pas été totalement attribuée (il manque 10 aides-soignantes et 3 infirmières) ce qui rend les conditions de travail inhumaines et insupportables par celui-ci. En outre, compte tenu de la spécificité de ces malades, le personnel soignant devrait recevoir une formation professionnelle adaptée qui ne lui est pas dispensée. Pire, dans les projets de plan de formation de ce personnel que présente la direction au comité d'entreprise, celle-ci l'intitule : « l'accompagnement du mourant » ce qui révèle bien l'état d'esprit dans lequel on voudrait que le personnel s'inscrive : il n'est point besoin de soins de qualité puisqu'ils sont destinés à mourir ! Le conseil d'administration de cet établissement a voté l'ouverture du 3^e étage pour cette année. On peut à juste titre, compte tenu de la pénurie de personnel, s'inquiéter de la sécurité des malades. Une commission d'enquête de la DRASS devait être nommée pour enquêter sur le fonctionnement de cette unité, mais rien à ce jour n'a été fait. Elle ne pourra faire ressortir que le besoin indiscutable de 95 postes pour le fonctionnement normal de ce V 120 comme le demande à juste titre le syndicat CGT de cet établissement. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre rapidement pour que cet établissement reçoive la dotation nécessaire à son bon fonctionnement et puisse par une nouvelle attribution d'effectifs ouvrir dès 1988 les 40 lits non encore en service bien qu'intégralement équipés.

Texte de la réponse

Reponse. - Le centre V 120 de la Tour de Gassies, géré par la caisse régionale d'assurance maladie d'Aquitaine, d'une capacité totale de 120 lits de long séjour, a fait l'objet d'une ouverture partielle de 40 lits en 1984 et 40 lits supplémentaires en 1985. Il est fait état de l'insuffisance de personnel soignant et de son manque de formation pour assurer les soins nécessaires aux personnes âgées malades qui y sont accueillies. Pour assurer le fonctionnement des 80 lits, le centre V 120 dispose, en postes équivalents temps plein au titre des soins, de : 20 aides-soignantes, 7,5 infirmières, 1 cadre d'autorité et 1 médecin ; au titre de l'hébergement, il bénéficie de 19,5 postes, étant précisé que la charge de ces derniers postes relève des compétences du président du conseil général. L'attribution de moyens supplémentaires en personnel et l'ouverture des 40 derniers lits doivent être projetées dans le cadre de l'opération de redéploiement départemental et interdépartemental effectuée chaque année en fonction des priorités retenues. Cependant, les problèmes du centre ne seront pas résolus pour autant : en effet, l'étude du budget 1988 faisait apparaître que le montant des

credits autorises, dans les limites constituees par les ressources du forfait soins pour cet exercice, etait absorbe presque en totalite par la remuneration des agents en fonction, selon les dispositions de la convention collective qui regit les personnels des caisses de securite sociale, alors que ce forfait est destine a couvrir non seulement les frais de personnel mais aussi les depenses medicales et pharmaceutiques. Enfin, le prix de l'hebergement restant a la charge du malade, soit 298 francs par jour, est dissuasif et l'occupation moyenne du centre constatee au cours des huit premiers mois de 1988 (66 malades pour 80 places) ne parait pas justifier une ouverture totale pour 1989.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 585

Rubrique : Etablissements de soins et de cure

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2180